

549 000 €

Contact agence
CARLE IMMOBILIER

19 rue Jean Jaurès
69740 Genas

+33 (0)4 78 70 42 15 / contact@carle-
immobilier.com

Achat maison de ville

5 pièces

Surface : 132 m²

Surface séjour : 52 m²

Année construction : 2012

Exposition : Ouest

Eau chaude : Gaz

État intérieur : Bon

État extérieur : Bon

Couverture : Tuiles

Prestations :

Double vitrage, Calme

4 chambres

2 terrasses

1 salle de bain

2 toilettes

1 garage

1 parking

Classe énergie (dpe) : C

Emission de gaz à effet de serre (ges) : C

Document non contractuel



Maison de ville 188 Dardilly

Maison de ville de 132 m² avec terrasse, coin barbecue, tropéziennne et garage
Vous hésitez entre une maison, une maison de ville, un appartement ? Au calme et à proximité immédiate de toutes les commodités qu'offre la belle commune de Dardilly ? De belles prestations avec de beaux volumes ? Ce bien d'exception est le compromis idéal pour vous. Cette magnifique maison de ville de 2012, entièrement rénovée, vous offrira tous les avantages d'une maison et la fonctionnalité d'un appartement. Avec une surface de plus de 132 m² en loi Carrez, répartis sur 2 niveaux, elle est idéalement conçue pour s'adapter à vos besoins. Au rez-de-chaussée, vous profiterez d'un superbe espace de vie de plus de 52 m² comportant une belle cuisine américaine avec son îlot central et donnant sur un grand séjour prolongé d'une première terrasse extérieure. Comme une impression d'intérieur extérieur... Un coin barbecue indépendant et accessible depuis l'espace repas vous permettra de faire vos grillades toute l'année et sans nuisances, ni sur l'intérieur ni sur la terrasse extérieure. Vous profiterez également d'un garage avec accès direct dans la cuisine pour décharger vos courses facilement. À l'étage, vous bénéficierez de 4 belles chambres, d'une grande salle de bain avec baignoire et douche italienne, ainsi que d'un coin buanderie. Envie d'extérieur depuis l'espace nuit ? Venez profiter en toute intimité d'une magnifique tropéziennne de plus de 16 m². Coup de cœur assuré que la

